

COMMUNICATION

communication@rhne.ch tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

Face au variant Omicron, le RHNe limite les visites aux patients hospitalisés

Dès le jeudi 30 décembre, afin de limiter le risque de contaminations nosocomiales au Covid-19, les visites seront ouvertes à un seul visiteur à partir du 4^e jour d'hospitalisation, puis tous les 3 jours.

L'irruption rapide du variant Omicron, extrêmement contagieux, impose de prendre des mesures supplémentaires pour protéger les patients et les collaborateurs des hôpitaux d'une infection au Covid-19. Dès le jeudi 30 décembre, le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) limitera les visites aux patients hospitalisés à une seule personne de contact. Les visites seront possibles à partir du 4e jour d'hospitalisation, puis tous les 3 jours (jour 4 – jour 7 – jour 10, etc.) pour une durée de 30 minutes.

Les horaires des visites, entre 14h et 17h, et les modalités d'inscription restent inchangées: les proches devront s'inscrire en téléphonant aux numéros ci-dessous entre 8h30-12h et 13h30-17h (les jours ouvrables). Après un contrôle de la demande, ils recevront un SMS de confirmation indiquant la date, l'heure de début et de fin de la visite. Les proches qui n'ont pas de téléphone mobile seront inscrits sur une liste transmise à l'accueil de chaque site.

- Sites de Pourtalès et du Val-de-Ruz: 079 559 54 25
- Sites de La Chaux-de-Fonds et du Locle: 079 559 51 99

Pour éviter les retards, chacun est prié de se rendre aux accueils 15 minutes avant le début effectif de la visite. Le SMS de confirmation devra être présenté pour pouvoir entrer dans l'hôpital. Les visites, d'une durée maximale d'une heure, seront organisées de façon à avoir un seul visiteur par chambre, que ce soit sur les sites de soins aigus ou de réadaptation.

Pour la maternité et la pédiatrie, les règles demeurent inchangées, avec des visites limitées à un seul parent. Pour les soins intensifs et l'unité de soins palliatifs de La Chrysalide, les visites sont organisées en concertations avec l'équipe médicosoignante. Les visites auprès de patients suspects ou atteints par le coronavirus restent interdites, sauf cas particulier, avec autorisation explicite de l'équipe médico-soignante. Nous rappelons que les accompagnants de patients lors d'une hospitalisation ou d'une consultation sont interdits, sauf s'il s'agit d'enfants et de personnes à mobilité réduite. Sauf situation d'urgence, ils doivent présenter un pass sanitaire à l'entrée de l'hôpital.

Afin de limiter les interactions sociales, le télétravail devient la norme pour tous les collaborateurs-trice du RHNe quand cela est possible sans nuire à leur activité quotidienne. Dans le même esprit, les kiosques des différents sites serviront leurs clients uniquement à l'emporter (take-away). Tables et chaises seront enlevées jusqu'à nouvel avis.

En cas de symptômes du virus, mêmes légers, les visiteurs doivent renoncer à venir à l'hôpital. Le RHNe rappelle que le respect des règles d'hygiène, la distanciation sociale et la réduction des contacts sociaux au strict minimum sont absolument indispensables pour empêcher une aggravation rapide de la situation épidémique.

Neuchâtel, le 27 décembre 2021

Claire Charmet, présidente du Collège des directions, répond à vos questions au 079 559 53 91